

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 03 FEV 2015

N° 15.007 /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un concours direct sur mesures nouvelles de recrutement de (1085) professeurs des lycées et collèges pour le compte du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur (MESS), dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de postes à pourvoir se répartit ainsi qu'il suit par option et par région :

Enseignement Secondaire Général : 1085 places

Professeurs certifiés des lycées et collèges selon les options suivantes :

Niveau de recrutement : Licence

N° d'ordre	Régions	Allemand	Anglais	Français	Hist-Géo	Maths	SVT	PC	Philo	Total
1	Boucle du Mouhoun	10	20	25	24	10	19	10	10	128
2	Cascades	07	15	10	10	05	12	05	07	71
3	Centre-Est	08	17	18	15	06	12	06	07	89
4	Centre-Nord	08	20	20	18	06	12	05	08	97
5	Centre-Ouest	08	15	20	18	07	14	06	08	96
6	Centre-Sud	07	11	12	14	06	11	06	07	74
7	Est	07	12	12	19	06	11	04	07	78
8	Hauts-Bassins	05	15	10	10	05	06	04	05	60
9	Nord	09	20	31	20	10	17	07	09	123
10	Plateau-Central	05	14	10	15	07	07	05	09	72
11	Sahel	06	17	15	15	08	08	05	05	79
12	Sud-ouest	05	12	10	12	06	08	06	05	64
13	Centre	05	12	07	10	03	07	05	05	54
	TOTAL	90	200	200	200	85	144	74	92	1085

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2015, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

Enseignement Secondaire Général

Sont autorisés à prendre part à ce concours, les candidats titulaires des diplômes requis selon le tableau ci-après :

EMPLOI	OPTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT
		LICENCE DANS LES FILIERES DE FORMATION SUIVANTES
Professeurs des lycées et collèges	Allemand	Etudes germaniques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Anglais	Anglais ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Français	Lettres modernes, linguistique, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.
	Histoire-géographie	Histoire ou géographie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Mathématiques	Mathématiques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Physique-Chimie	Physiques ou en Chimie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	SVT	Sciences biologiques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Philosophie	Philosophie, psychologie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent

B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdit  ni de b galement.

Tout dossier incomplet n'est pas accept .

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : **du 04 au 14 février 2015** ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Site de réception : Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS).

C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours se déroule selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialitécoef : 4
- 12h30 à 14h30 : culture généralecoef : 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les candidats aux options Histoire-Géographie et Physique-Chimie, sciences biologiques sont informés qu'ils composent dans chacune de ces spécialités.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double les photocopies légalisées de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats admis sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion et affectés dans les régions pour lesquelles ils ont postulé.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général



Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National